



Régime de paiement de base

Campagne 2016

Formulaire de demande d'attribution/revalorisation de DPB par la réserve au titre d'une installation INDIVIDUELLE réalisée entre le 1^{er} janvier 2014 et le 17 mai 2016 (nouvel installé)

cerfa

n° 15384*02

NI

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 17 mai 2016

✚ IDENTIFICATION

Nom et prénom ou raison sociale <hr/>	
N° Pacage <hr/>	N° Siret <hr/>

Je soussigné déclare répondre aux conditions de « nouvel installé » précisées dans la notice explicative figurant au verso de ce formulaire en raison de mon installation réalisée le (date de première affiliation à la MSA ou à une autre caisse mutuelle agricole).

Je demande à bénéficier d'une attribution /revalorisation de droits à paiement de base.

Je certifie que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables, et j'atteste avoir pris connaissance de la notice explicative accompagnant ce formulaire.

Fait à _____
Signature du nouvel installé

Le 2016

Campagne 2016

NI



Notice explicative du formulaire de demande d'attribution/revalorisation de DPB par la réserve au titre d'une installation INDIVIDUELLE réalisée entre le 1^{er} janvier 2014 et le 17 mai 2016 (nouvel installé)

ATTENTION

Pour que votre demande soit prise en compte, elle doit être parvenue à la DDT(M) au plus tard le 17 mai 2016 accompagnée des pièces justificatives.

Quel est l'objet de ce programme ?

Ce programme concerne les « nouveaux installés » qui se sont installés seuls pour la première fois à la tête d'une exploitation agricole entre le 1^{er} janvier 2014 et le 17 mai 2016.

Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de ce programme ?

• Le demandeur

Vous pouvez demander à bénéficier de ce programme si :

- vous détenez seul le contrôle de votre exploitation ;
- vous répondez à la définition réglementaire de nouvel installé, c'est-à-dire que :
 - vous avez commencé votre activité agricole entre le 1^{er} janvier 2014 et le 17 mai 2016,
 - dans les 5 ans qui ont précédé le lancement de votre activité agricole, vous n'avez jamais exercé d'activité agricole en votre nom ou à votre propre compte et vous n'avez jamais eu le contrôle d'une personne morale exerçant une activité agricole, c'est-à-dire que vous n'avez jamais exercé de contrôle effectif et durable sur une société en terme de décisions liées à la gestion, aux bénéfices et aux risques financiers (qualité d'associé).

• Date d'installation

La date d'installation prise en compte et que vous devez renseigner sur le formulaire est la date de votre première ou nouvelle affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en tant qu'exploitant agricole ou cotisant solidaire. Cette date doit être comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 17 mai 2016.

Si vous n'êtes pas affilié à la MSA, vous devez indiquer la date de votre nouvelle installation.

Comment sera calculée votre dotation au titre de ce programme ?

La prise en compte de votre installation permet de créer des DPB à la valeur moyenne ou de revaloriser jusqu'à la valeur moyenne les DPB détenus.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

Vous devez joindre à votre demande :

- une attestation d'affiliation à la MSA en tant qu'exploitant agricole ou cotisant solidaire.